



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 20 novembre 2023

Préavis n° 22/2023 de la Municipalité au Conseil Général du 11 décembre 2023

OBJET : Budget pour l'année 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le budget de fonctionnement 2024 comprend des charges totales, incluant les amortissements, pour CHF 1'451'220.05 et un montant total des revenus de CHF 1'435'719.00 ; il en résulte un excédent de charges de **CHF 15'501.05**.

A ce résultat, il faut ajouter des charges calculées pour CHF 126'400.00 (amortissements obligatoires et virements aux fonds de réserve) et déduire les produits calculés pour CHF 80'800.00 (prélèvements dans les réserves), ce qui donne une marge d'autofinancement positive de **CHF 30'098.95**, en augmentation par rapport au budget 2023, mais inférieure aux années 2022 et 2021.

Cette marge doit nous permettre de financer les investissements votés sans devoir recourir à des emprunts, soit le projet de parking de la parcelle 932, l'assainissement énergétique de la salle villageoise et les travaux liés au PDDE. Cette marge est faible, mais devrait permettre de financer au fur et à mesure les dépenses d'investissements.

Quant aux recettes fiscales, celles-ci sont toujours évaluées avec prudence, surtout en ces périodes de grandes incertitudes conjoncturelles. Les rentrées fiscales jusqu'à fin septembre 2023 sont stables et identiques à l'année 2022.

Les éléments importants à ressortir de ce budget 2024 sont l'engagement d'un employé communal et des frais d'entretien pour les routes à hauteur de CHF 55'000.00. La nouvelle péréquation qui entrera en vigueur dès 2025 ne nous permettra plus de recevoir des subventions pour les routes et les transports via les dépenses thématiques, d'où l'importance de planifier des entretiens routiers encore pour 2024.

Un autre élément d'actualité est le changement de plan comptable de MCH1 à MCH2 qui va obliger la commune à attribuer les fonds de réserve du bilan à des futurs investissements bien précis. Ceci signifie que les fonds de réserve 9282.0 « Général » et 9282.1 « Pour futurs travaux » ne pourront plus figurer au bilan tels quels, ils devront être précisément affectés. C'est la raison pour laquelle, dans le budget 2024, certaines charges seront prélevées dans les fonds de réserve, comme pour les routes à hauteur de CHF 40'000.00 ou les travaux d'entretien des bâtiments pour CHF 19'000.00.

Pour plus de détails, des commentaires figurent en italique sous certains postes du budget.

Proposition de la Municipalité

La Municipalité vous propose d'accepter le budget 2024 tel que présenté, avec un excédent de charges de **CHF 15'501.05**, en soulignant que tout sera mis en œuvre pour éviter des dépenses supplémentaires.



CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n° 22/2023 concernant le budget 2024 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission des finances/gestion ;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'adopter le budget 2024 de la Commune de Moiry tel que présenté, avec un excédent de charges de **CHF 15'501.05**.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Le syndic :

G. Dolivo



La secrétaire :

V. Siggen